



**FONGECIF Pays de la Loire**  
*A la Présidence du Conseil d'Administration*  
**9, boulevard Alexandre Millerand**  
**B.P 20135**  
**44201 NANTES CEDEX 2**

NANTES, le 4 octobre 2019

Lettre recommandée + AR n°1A 162 320 3706 6

## LETTRE DES ADMINISTRATEURS FO et CGT A LA PRESIDENCE DU CA

Madame la Présidente du Conseil d'Administration,

Nous souhaitons revenir sur le Conseil d'Administration du 20 septembre 2019 et en particulier sur la procédure de transformation du Fongecif Pays de Loire en transition pro qui prévoit de lourdes modifications en interne ainsi que des licenciements.

Le matin du 20 septembre, les élus CSE se sont vus remettre un document de 56 pages sans les annexes, qui traite des évolutions de métiers en interne, de l'accompagnement et des licenciements.

Suite à cette réunion, s'est tenu le CA. Le secrétaire général nous a informés de ce document sans nous le remettre sur table. Celui-ci ne nous a été envoyé par mail que le 23 septembre. Cela veut dire que non seulement le CA n'a pas participé à l'élaboration de ce document, mais nous apprenons lors de cette réunion que deux rencontres ont lieu entre la direction et le CSE les 27 septembre et 11 octobre avec de premiers licenciements possibles à partir du 7 ou 8 novembre.

Alors que le Fongecif connaît le moment le plus douloureux de son histoire (fin du CIF, fin du CEP), voilà une méthode pour le moins expéditive et en complet décalage avec la notion que nous avons d'une gestion paritaire de l'organisme. D'autant que nous avons appris qu'aucune information n'a été donnée aux salariés par la direction depuis cette date. La confidentialité évoquée par la direction ne fait qu'amplifier un climat social déjà très tendu.

Nous considérons au contraire que le CA doit assumer sa responsabilité et prendre toute sa place dans l'accompagnement des salariés qui subissent la transformation du Fongecif en transition pro. L'Etat, responsable de ces évolutions, doit assumer les conséquences de la loi au regard de ses engagements.

Comme rappelé par la ministre lors d'une réunion de France compétences le 4 juillet dernier :

**« L'Etat accompagnera pour que tout se passe bien » ;**

**« Recommandations aux CPIR pour prioriser l'emploi des salariés des Fongecif ».**

.../...

A la lecture du document présenté aux élus CSE, plusieurs réflexions nous animent.

En effet, pas moins de 18 postes sont supprimés et 16 nouveaux postes sont créés. Même si la réforme du gouvernement est un profond bouleversement, la future CPIR continuera de financer de la formation professionnelle.

Il n'y a pas lieu d'effectuer un tel bouleversement dans les métiers. Les nouveaux postes proposés sont-ils tous moins-disant en matière de salaire ? Le but recherché est-il de se séparer si les intentions sont autres, pourquoi ne sont-elles pas évoquées clairement en Conseil d'Administration ?

Certaines dispositions de ce document sont tout simplement illégales. Le Fongecif ne peut pas exiger des salariés qu'ils travaillent à moins de 50 km de leur lieu de travail.

Les indemnités de licenciement sont rapidement évoquées en quelques lignes à la fin du document. Est-ce de cette façon que l'on doit traiter les salariés qui s'investissent dans l'organisme pour certains depuis de nombreuses années ? Un accord interne existe. Il semblerait que cet accord fasse débat puisqu'il a été évoqué aux Conseils d'Administration des 27 août et 20 septembre. Il nous apparaît donc judicieux qu'une proposition acceptable soit faite afin d'éviter des procédures prud'homales coûteuses.

**Les administrateurs FO et CGT demandent donc que ce document soit discuté lors d'un CA extraordinaire afin d'y apporter les modifications nécessaires et que le calendrier soit modifié pour laisser le temps de la négociation. Cela permettrait aussi d'interpeller à nouveau l'Etat sur sa responsabilité.**

Il en va de l'intérêt de l'organisme comme celui des salariés.

Veillez agréer, Madame la Présidente du Conseil d'Administration, l'expression de nos sentiments distingués.

**P/o FO**

**Yann COUROSSE  
Catherine LORRE**

**P/o la CGT**

**Francine DESNOS  
Claude MIGNE**